

la lettre de

cavales

supplément à Cavales n°4

MARS

16 mars à Reims : les mutins de Clairvaux en procès

Ils ont raison de se révolter !

Vendredi 16 mars à 9h00, les détenus Yves Gourdon et Alain Trouvé, deux des participants à la tentative de mutinerie du 12 juin dernier à la Maison Centrale de Clairvaux (Aube), comparaitront devant la Cour d'Appel du Tribunal de Reims.

Officiellement, ils y seront jugés pour "coups et blessures volontaires" sur un gardien, une accusation qui leur avait valu respectivement 4 et 3 ans de prison supplémentaires en première instance, le 31 octobre à Troyes. Mais nul n'en doute, en réalité, c'est bien la tentative de mutinerie de Clairvaux qui sera jugée et condamnée à Reims, comme elle l'a été à Troyes. La révolte d'une centaine de prisonniers contre la politique fasciste de l'administration pénitentiaire locale qu'il va condamner. Une révoque reconnue, revendiquée même, par Yves Gourdon et Alain Trouvé, militants de la Coordination des Prisonniers Anti-Fascistes.

Les juges de Reims ne sont pas les premiers - et ils ne seront sans doute pas les derniers non plus - à devoir réprimer un mouvement collectif de prisonniers. Ceux de Colmar, de Besançon, de Marseille, de Versailles, de Moulins, de Chateauroux ont, chacun à leur tour, infligé ces derniers mois des dizaines d'années de prison ferme supplémentaires à des détenus poursuivis pour s'être mutinés.

Ces sanctions pénales, distribuées systématiquement et à chaque fois très lourdes, constituent manifestement la seule réponse du gouvernement Rocard - comme de ceux qui l'ont précédé - aux revendications légitimes des prisonniers en lutte. La seule réponse qu'il sache donner à la crise profonde que connaît le système pénitentiaire depuis les premiers soulèvements de détenus, en mai 1985.

Depuis cette date en effet, les prisonniers n'ont plus cessé de mener des luttes, toujours plus unitaires et massives : pétitions, refus de plateaux, refus de remonter de promenade, grèves, journées "prison-morte", mutineries, etc. Rares sont les prisons qui y ont échappé. Au cours de la seule année 1989, tout comme ceux de Clairvaux, des détenus se sont mutinés à Saint-Maur, Poissy, la Rochelle, Draguignan, Angers, La Roche sur Yon, Lannemezan et Nantes. Et des dizaines d'autres établissements pénitentiaires ont connu, sous d'autres formes, des mouvements collectifs de grande ampleur.

Pourquoi les prisonniers se révoltent-ils donc ? Chacun s'en doute bien. Pour la plupart, ceux qui peuplent les prisons appartiennent aux catégories sociales les plus directement frappées par les politiques de "rigueur", de chômage et de misère imposées en France depuis plus de dix ans.

Eh bien aujourd'hui, ils refusent de payer de leur liberté le fait d'avoir essayé - comme ils le pouvaient - de s'en sortir quand même. Ils refusent le destin qu'ont tracé pour eux et pour leurs semblables les maîtres de ce pays : licenciements, chômage, petits boulots sous-payés ou stages bidon, logement impossible, délinquance forcée et pour finir, prison.

Pour la plupart, les prisonniers sont ceux qui, "dehors", supportaient quotidiennement le carcan répressif qui, dans ce pays, enserra tout ce qui est jeune, tout ce qui est pauvre, tout ce qui n'est pas blanc de blanc, tout ce qui ne courbe pas l'échine : quadrillage des quartiers, contrôles d'identité, rafles, fichage massif, tabassages, expulsions ou garde à vue, etc. Eh bien, aujourd'hui, alors qu'ils sont là où on a toujours cherché à les mettre, ils disent stop ! Ils disent qu'ils ne peuvent plus d'être écrasés.

Ils refusent qu'on se débarrasse d'eux, qu'on les élimine, qu'on les condamne à la "mort lente" dans des geôles sordides - autrement dit, ils refusent la "politique pénale" appliquée sans exception par tous les gouvernements, tous les ministres de la Justice qui se sont succédés depuis des années : Peyrefitte, Badinter, Chalandon, Arpaillange....

Car il faut bien le dire : Arpaillange, ministre de la Justice du gouvernement socialiste, ne se distingue en rien de ses prédécesseurs. De toutes les mesures répressives prises par la droite, il n'en a abrogée aucune. Mieux : il a complété le dispositif !

La peine de 30 ans incompressible, l'élargissement des possibilités de détention avant tout jugement, le programme de 13.000 nouvelles places de prison, le recours accru à l'isolement des prisonniers (et pour des durées illimitées), la mise en place de nouvelles prisons de "sûreté", les restrictions aux permissions de sortir, aux libertés conditionnelles et aux remises de peines... tout cela est à mettre à son actif.

Et c'est M. Arpaillange aussi qui, surpassant tous ses prédécesseurs, a imaginé de traîner systématiquement devant les tribunaux les prisonniers qui s'opposent à sa politique, de les écraser sous des années et des années d'emprisonnement supplémentaire. ... Alors qu'au même moment, il négocie primes et promotions avec les syndicats de gardiens, qui continuent de lui reprocher son "laxisme".

Pourtant, malgré les coups qui pleuvent, malgré les transferts, le cachot, les violences, l'isolement, la censure et les procès, les prisonniers ne plient pas. Ils maintiennent la pression. Chaque fois qu'ils le peuvent, ils débattent, ils s'organisent, ils agissent ensemble, ils manifestent.

Leurs revendications ? Ils ont rassemblé les principales d'entre elles dans une plateforme en cinq points, présentée lors de chaque mouvement de lutte ou presque aux représentants de l'administration pénitentiaire :

- suppression des quartiers d'isolement, du milard (le cachot), du prétoire (le tribunal interne à la prison) et des statuts spéciaux.
- contrôle systématique (en non à la guise du client) des remises de peine, des permissions de sortir et de libérations conditionnelles.
- le SMIC pour tous les prisonniers qui travaillent en détention (le salaire de la plupart d'entre eux ne dépasse guère les 500 FF mensuels pour 40 heures par semaine).
- des parloirs intimes.
- l'arrêt de la levée des sanctions pour tous les détenus punis ou condamnés pour leur participation aux luttes.

Ces revendications, ce sont précisément celles que les prisonniers de Clairvaux entendaient obtenir, le 12 juin dernier, lorsqu'ils ont tenté de se mutiner. Celles que défendait la Coordination des Prisonniers Anti-Fascistes de Clairvaux.

Cela n'a rien d'étonnant : la centrale de Clairvaux, il faut le savoir, est l'une des plus dures de France. Une "prison de force", à la sinistre réputation.

Clairvaux, c'est la discipline tatillonne, l'arbitraire, les provocations incessantes, les humiliations, les menaces de mort. Clairvaux, c'est aussi les passages à tabac, les révoltes mêlées dans le sang.

Les mutins du 12 juin en ont d'ailleurs fait à leur tour l'expérience : sept d'entre eux - la presse en a largement fait état à l'époque ont été littéralement lynchés par les gardiens, après leur rédition.

Le 31 octobre dernier à Troyes, la "Justice" a voulu faire le procès des mutins de Clairvaux. Mais ce sont les mutins qui ont fait le procès de la Justice, de la prison et de Clairvaux.

Ils ont révélé qui, en réalité, peuple massivement les prisons - des prolétaires victimes des politiques d'austérité et de rigueur. Ils ont démasqué la nature de classe de l'oppression carcérale. Ils dénoncé le caractère fasciste des régimes pénitentiaires. Ils ont témoigné de l'ignominie de l'isolement. Ils ont exposé leurs revendications et revendiqué leurs moyens de lutte.

Ils ont payé leur courage de lourdes peines d'emprisonnement. Mais le 16 mars à Reims, devant la Cour d'Appel, ils ne se taient pas pour autant. Une fois encore, ils diront ce qu'ils ont à dire. Une fois encore, il feront le procès de leurs accusateurs. Dans les prisons, nous le savons, des centaines de détenus manifesteront ce jour-là leur solidarité avec les mutins de Clairvaux. Et nous, "dehors" ?

Nous, nous serons là pour les écouter. Nous devons être nombreux. Parce que sans notre présence, c'est certain, on les fera taire. Parce qu'à notre tour, dehors, nous pourrions témoigner. Parce que dans leur combat contre l'oppression, ils ont besoin de nous.

Commission Prison-Répression, Comité de Soutien aux Prisonniers Rebelles (Lille), CRAFAR (Lille), SCALP (Reims), Groupe Libertaire Aubois, Organisation Communiste Libertaire (Reims).

VIVRE POUR VAINCRE, VAINCRE POUR VIVRE !

Qui n'a pas vécu dans les prisons françaises, ne peut s'imaginer le fascisme qui y régnait au quotidien. On contraint le prolétaire conscient incarcéré, ne voulant pas baisser la tête, ni collaborer avec l'administration pénitentiaire, à combattre perpétuellement ou à s'abattre.

Des détenus fascistes il y en a dans les taules, comme il y a des esprits sous évolués dans toutes les sphères de la société. Mais ils ne constituent pas une institution.

L'institutionnalisation du fascisme, voilà le danger.

Le corporatisme des matons fermement ancré dans ce qui est censé leur servir de cerveau a été poussé à l'extrême. D'autant plus que traditionnellement, en France, l'état d'esprit "bof" (même de certains gôchos) a laissé pendant longtemps le problème de la répression carcérale à la seule initiative de l'Etat, qui, lui-même, s'en était totalement remis à ses dévoués chiens de garde formant la matonnerie. Cette totale main mise sur les détenus, les matons ne veulent pas la perdre. A chaque occasion qu'ils ont de prouver que ce sont eux les maîtres à l'intérieur de l'enceinte des prisons, ils le font. Comme ils le disent souvent, ce sont eux les "MAKS", seulement nous ne sommes pas des esclaves ! Nous sommes des êtres humains n'en déplaise à certain, et non des chiens ! Nous n'avons pas besoin de maîtres et nous ne marcherons pas à la baguette, même si nous devons subir des coups de matraques pour parvenir à nos fins. Contrairement au raisonnement de l'imagination fertile de ceux qui pensent que nous ne devons pas pleurer sur le sort des détenus (car enfin, c'est bien connu que les condamnés, de plus à de longues peines - euphémisme - l'ont été pour des crimes crapuleux ...), à ceux ci donc, nous faisons savoir que dans les geôles du capital plus l'être est pervers, canaille, crapuleux, criminel, moins il risquera de se trouver du côté de la résistance contre le fascisme carcéral. Tout au contraire, il sera l'un des meilleurs collaborateurs de l'administration pénitentiaire (AP); respecté et apprécié par les matons et craint par les détenus (peur d'être dénoncé à partir de fausses accusations, volonté de ne pas se mettre à dos un protégé de l'AP ...). Ceci pour dire que c'est la dépravation mentale et non l'amendement moral, s'il en est, que recherche le pouvoir. Qui en aurait douté !? Au nom de quel principe les bourgeois et leurs laquais, qui ont pour vocation de profiter du travail d'autrui, auraient-ils subitement le désir d'amender moralement les âmes perverses ?

Combattre le fascisme carcéral et ne pas collaborer avec l'AP est la preuve que l'esprit n'est pas dénué de moralité. C'est souvent ce qui est reproché aux détenus.

Les ennemis jurés de tout détenu anti-fasciste sont les matons syndiqués à Force Ouvrière / AP. Ces énergumènes sont de véritables militants d'extrême droite au sein même d'une prison. Souvent affiliés au Front National, ils triment toute la panoplie du parfait fachos : raciste ; chauvin ; violent ; vulgaire ; stupide ; borné ; militariste ; agressif ; etc. Tout militant anti-fasciste comprendra le danger d'une telle situation quand on est soi-même un militant politique d'extrême gauche reconnu comme tel au sein des prisons. On est très rapidement la "bête noire". Si en plus on a le malheur de vouloir préserver son identité de "rebelle actif", c'est la fin des fins ...

La coordination des prisonniers anti-fascistes appelle donc les militants qui luttent extra-muros, contre cette gangrène andémique qui tue des Oussékine ou des Barbier (syndicaliste de la CGT, tué lors d'une manifestation par les CRS, il y a deux ans environ). Chaque fois qu'il a l'occasion de mobiliser ses forces, l'anti-fascisme doit le faire. Le procès en appel du 16 mars 90 fait suite à la condamnation infligée aux membres de la coordination des prisonniers anti-fascistes (CP AF), qui a revendiqué son action politique à la centrale de Clairvaux pour dénoncer le fascisme des matons et l'activité de FO / FN au sein des taules.

Ainsi à toutes et tous, militants anti-fascistes, soyez présents pour ce jour à Reims. Manifestez votre soutien et votre solidarité active avec la CPAF. Nous sommes des prolétaires et nous en sommes fiers.

Compte-rendu du procès

Samedi 11 juin 89, à la prison de Clairvaux (Aube), S. Métayer, militant de la Coordination des Prisonniers Anti-Fascistes de Clairvaux (Cpafc) et du Collectif Communiste Georges Jackson (Ccj), est violemment frappé et traîné au mitard (le cachot) par les surveillants de la Maison Centrale. C'est le prix qu'il devait payer pour avoir refusé de comparaître devant le tribunal interne de la prison (le prétoire) en se barricadant dans sa cellule. Refuser de comparaître devant le prétoire avait été décidé par les militants de la Cpafc conformément à la revendication de suppression du prétoire et du mitard.

Le lendemain après midi, les prisonniers considèrent que s'en est de trop. Ils décident de fomenter une mutinerie en s'emparant des clés de la détention pour manifester leur soutien à S. Métayer ainsi qu'à l'ensemble des prisonniers en lutte, en se soulevant contre le régime fasciste de la Centrale. La mutinerie échoue et se transforme en un refus de remonter de promenade auquel se joignent une centaine de prisonniers. Action qui se termine vers 22 heures par l'intervention de plusieurs escadrons de gardes mobiles. A ce moment, sept mutins les plus connus pour avoir un rôle actif dans la Cpafc et le Ccj sont pris à parti par les matons qui, avant de les envoyer au mitard pour 45 jours, se livrent à un véritable massacre (passage à tabac, actes de torture, etc). La matonnerie de Clairvaux ne devait pas manquer à sa tradition particulièrement sanglante quand il s'agit de casser du rebelle.

C'est pour cette tentative de mutinerie que le Ministre de la Justice, Rierre Arpaillange, comme il le fait pour de nombreux autres mutins (Ensisheim, Poissy, Moulins ... puis Saint Maur le 23, 24 et 25 avril 90), faisait comparaître devant les juges de Troyes, le 31 octobre dernier, trois des mutins de Clairvaux, militants de la Cpafc, pour "coups et blessures volontaires" et "voie de fait". Accusation que les trois mutins avaient totalement renversé en ce faisant l'écho des luttes et revendications des prisonniers, en revendiquant leur action, en faisant le procès de la justice, de la prison et de Clairvaux en particulier.

Suite aux condamnations extrêmement sévères qui leur avaient été infligées (4, 3 et 1 an) ainsi qu'à la dimension politique qu'avait pris le procès, les mutins (1) ont fait appel du jugement. Pour éviter toute préparation du procès entre les inculpés ainsi que toute pression par les mobilisations de soutien des prisonniers et "du mouvement extérieur", la date de ce procès en appel, le 16 mars 90 à Reims, a été rendue publique au dernier moment.

A l'appel de la Commission Prison Répression, la Section Carrément Anti Le Pen de Reims, le CRAFAR et le Comité de Soutien aux Prisonniers Rebelles de Lille, l'Organisation Communiste Libertaire de Reims, le Groupe Libertaire Aubeis (Aube) ont co-organisé le soutien et étaient les seules collectifs présents lors du procès en Appel de Reims. Un appel commun a été diffusé. Des collages d'affiches ont recouvert les villes de Reims et de Troyes. Des interventions radio ont été faites et une conférence de presse s'est tenue le matin même du procès à Reims.

A 10 heures l'audience s'ouvre et, pour saluer l'entrée des deux mutins, les trente militants présents se lèvent alors qu'ils l'avaient refusé à l'arrivée de la Cour. C'est alors que la Présidente ouvre les débats et l'avocat de la défense, Maître Bernard Ripert intervient :

"Peut-on ôter les chaînes qui entravent les jambes d'Alain Trouvé sans quoi je refuse de plaider".

Il est désentravé.

La Présidente rappelle les casiers judiciaires que Trouvé et Gourdon refusent de confirmer. Ensuite, la Présidente tente de diviser les deux mutins et d'exclure du tribunal Yves Gourdon, sous prétexte qu'il s'est rétracté sur son appel. A ce moment là, le prisonnier met les choses au clair :

"La direction de la Centrale de Moulins n'a pas enregistré ma première demande d'appel. Si je me suis rétracté sur cette demande c'était pour mettre en évidence le fait qu'elle n'avait pas été enregistrée. Et c'est à ma seconde demande d'appel qu'ils l'ont enregistré pour la première fois".

C'est à cet instant que la Présidente en a retrouvé trace dans son dossier :

"Votre demande d'appel a été détruite par inadvertance par l'Administration Pénitentiaire (AP) avec d'autres documents vous appartenant".

La Cour reprend les faits du 11 et 12 juin (voir plus haut) et demande à Alain

s'il a des déclarations à faire :

"Je ne suis pas là pour ré-exprimer ce qui a déjà été dit. L'appel est un droit et je le prend pour m'exprimer contre le fascisme. Je suis là comme prisonnier politique, rebelle, prisonnier prolétaire engagé, anti-fasciste. Je suis là pour parler du mouvement des prisonniers qui se battent pour leurs intérêts collectifs (...)

Le fascisme en prison n'est pas une bavure. Le Code de Procédure Pénal donne le droit, même le devoir, de faire rentrer par la force les prisonniers. J'ai été témoin dernièrement, à Ensisheim, du même fait (Clairvaux, le 11 juin), car le détenu, Antonio P., a refusé d'être emmené au mitard. Il a été tabassé. C'est ça, la nature de la prison à laquelle nous sommes confrontés en permanence. En prison, on ne fait pas que s'abaisser (...)

Je suis prolétaire. J'appartiens à une classe. Je me bat comme prolétaire. Aujourd'hui, la réalité de la prison suffit à la prise de conscience (...)

Je ne suis pas un misérabiliste. Sinon, je baisserais la tête et exprimerais des regrets. Je revendique, oui! Et j'ai eu raison de me rebeller contre votre société. Votre conception de l'homme est contraire au sens étymologique du terme. Ce qui fait l'homme, c'est sa révolte. Sa révolte contre tout ce qui n'est pas dans son intérêt. Sans cette révolte l'humanité ne peut pas progresser (...)

Je suis un militant anti-fasciste, un prolétaire incarcéré. Je suis un combattant au sein de la prison, comme j'étais un combattant avant d'y entrer"

La Cour soucieuse de ne pas montrer que le procès lui échappe déjà, préfère tout de suite laisser la parole à Yves Gourdon pensant, sans doute, qu'il n'a rien d'autre à rajouter :

"Je voudrais vous parler de Clairvaux, car personne ne sait ce que signifie Clairvaux : les Quartiers d'Isolément, le racisme, car un arabe ou un noir y est rejeté par avance. Clairvaux, c'est l'oppression. C'est une dynastie. On y est maton de père en fils. Nous ne sommes pas des hommes, mais des diminutifs, des moitiés d'hommes (...)

Vous ne connaissez pas les Quartiers d'Isolément. Vous les avez visités, mais il faut y vivre pour savoir ce que c'est. On y est seul 24 heures sur 24. On va en promenade seuls. Ce sont les fouilles à corps répétées. Les matons nous insultent, nous menacent de mort. Le courrier traîne (...)

A Clairvaux, on a rien à faire de notre journée. D'après le Code de Procédure Pénal, on ne doit pas rester plus de douze heures en cellule. On y reste 20 heures : de 18 h30 à 14 h30 le lendemain. Puis, si cela ne suffit pas, si on conserve son identité, c'est la répression physique (...)

Vous voulez parler de moralité ? Parlons de celle des surveillants ! A Clairvaux, d'après les matons il ne devrait pas y avoir d'assistante sociale, ni d'activités (...) Il y avait une éducatrice. On a voulu lui interdire son métier. Elle a persisté et se faisait insulter (...) Un jour, Decaux (2), le surveillant chef, devant des prisonniers, devant des matons, l'a traité de salope et de putain (...)

Ce qui s'est passé à Clairvaux, à Ensisheim, à Moulins, c'est une mise au point? C'est rien. Le point de non retour est dépassé. Si la chancellerie ne nous écoute pas, ce qui va se passer dans les années à venir, peut-être même plus tôt, cet été, ce sera 74 force dix. Il y aura des morts chez les prisonniers, mais surtout chez les matons. J'ai pépété, je m'en fous. Tuez un maton, oui, si c'est pour la bonne cause".

Après les interventions des deux mutins, on s'aperçoit que la Cour a décidé de ne pas ouvrir de débats, de ne pas même tenter de mener ou d'apparaître pendant le procès. Elle se contente de "rester dans les règles du droit", d'y mettre les formes, pensant par là redorer le blason de la Justice. Mais si elle s'en contente, c'est parce qu'elle n'ose pas faire face aux inculpés, aux revendications et au mouvement des prisonniers. Parce qu'elle ne trouve même pas le courage de défendre le système qu'elle nourrit tous les jours, de peur de relancer le débat. Encore une fois et pressée d'en finir, elle laisse la parole à l'avocat de la défense :

"Le tribunal correctionnel de Troyes, pour des actes dérisoires, les a condamnés lourdement. Pourquoi ? Pas pour les faits, mais pour obéir au pouvoir politique dans sa lutte contre les prisonniers, contre les prisonniers politiques, les prisonniers rebelles. Il a contribué à la répression menée contre les luttes et revendications des prisonniers, pour étouffer ce cri de révolte qui ne cesse de s'amplifier dans toutes les prisons (...)

Ce jour là, le 12 juin 89, le personnel pénitentiaire a commis des exactions pires que ce qu'ont fait ces deux prisonniers. Ils n'admettent pas que les détenus osent relever la tête. Mais dans leur cas, la prison n'a pas rempli sa fonction, à savoir, les détruire, les briser. Sa fonction qui vise à briser les antagonismes sociaux et politiques (...)

La justice applique jovialement ses préceptes et distribue des années de prison comme

des enfants distribuent des cacahuètes aux singes dans un zoo (...)

Les prisons craquent et ça pose des problèmes. A la place d'être tout seul en cellule, les prisonniers y sont deux, trois voir quatre (...) Comment vivre alors ?"

A ce moment l'avocat décrit les conditions de détention actuelles des prisonniers, puis :

"La réalité, c'est, qu'aujourd'hui, la prison est faite pour détruire, ôter toute dignité, toute responsabilité aux prisonniers. Ce sont des matricules, des numéros. Quand on leur écrit il doit y avoir obligatoirement le numéro d'écrrou. Sinon, le courrier ne leur parvient pas. Pourquoi ne pas les appeler par leurs noms ? Les prisonniers n'ont aucun droit. Pour les dominer, on doit les humilier, leur ôter leur dignité, les briser (...)

Ceux qui résistent, on les isole. L'isolement c'est la preuve que la prison est conçue pour détruire. En 1981, à l'arrivée au pouvoir des socialistes, les Quartiers de Haute Sécurité ont été abolis pour les remplacer la même année par les Quartiers d'Isolement. L'isolement absolu, c'est la solitude 24 heures sur 24, une heure en cour de promenade avec un grillage en guise de plafond permettant parfois d'apercevoir un coin de ciel bleu. L'isolement, tel qu'il est pratiqué en France comme sur des prisonniers tels que Gourdon et Trouvé a été condamné comme une torture par Amnesty International. Comprenez qu'ils puissent avoir la rage, c'est la prison qui fait ça (...)

Dans la Centrale de Clairvaux, on y met des longues peines. C'est une Centrale célèbres pour les événements qui s'y sont passés en 1970, 71, 72 et 74. Il n'y a pas de vie sociale. Les familles ne peuvent pas se déplacer au parloir. C'est une Centrale coupée de tout. La répression y est rodée et le personnel s'y prête. Il faut asservir ou détruire. A Clairvaux, on ne veut connaître que les fayots qui se plient et les rebelles que l'on mate. Qu'on ne me dise pas qu'à Clairvaux, comme ailleurs, on ne frappe pas les prisonniers. La violence y est quotidienne (...)

L'origine des événements du 12 juin, ce n'est pas seulement l'incident de la veille. C'est la prison, la répression, les humiliations, l'isolement (...)

Les mutins de Clairvaux avaient pris le parti de ne pas se laisser briser par l'AP."

Ensuite, l'avocat revient sur les faits et leur déroulement lors des journées du 11 et 12 juin à Clairvaux :

"Ils ont compris qu'ils ne fallait plus accepter l'innacceptable, de tolérer l'intolérable. C'est faux de dire que S. Métayer a cherché l'incident. Il ne voulait pas être conduit au prétoire parce que c'est une de leurs revendications. Ils ont voulu dire stop à cette répression (...)

Les deux sont coupables. Ils sont coupables d'être des prisonniers, d'être des rebelles, de s'être mutinés. Et c'est pour ça qu'ils seront condamnés. A Troyes, ils ont été condamnés pour ce qu'ils sont et non pour ce qu'ils ont fait".

Puis, l'avocat s'attache à démontrer qu'il n'y a pas de preuves en ce qui concerne les "coups et blessures volontaires" reprochés aux deux mutins :

"Les prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules. Ils veulent parlementer. Pour la direction, c'est hors de question. Pire, ce sont des prisonniers, des mutins. Ils ont baffoué l'ordre, bravé l'AP. On ne discute pas avec ces gens là".

L'avocat rappelle les passages à tabac subis par les mutins (3) :

"Ces violences, on les a couvertes, on les a étouffé (...)

En réalité, le pouvoir a peur de reconnaître la fonction de la prison et l'opposition qu'elle suscite du côté des prisonniers, parce qu'il ne veut pas y remédier (...)

Ce qu'on reproche à Trouvé et Gourdon, c'est de ne pas se résigner. De ne pas avoir honte d'être des prisonniers, de ne pas avoir honte de s'insoumettre (...)

La Justice ne parviendra pas à les faire se plier. La révolte gronde dans les prisons, les procès se multiplient. Les prisonniers ne sont pas atteints et ne le seront pas. Les prisonniers sont des hommes et non des chiens".

Après les interventions des mutins et de l'avocat de la défense dénonçant la fonction sociale et politique de la prison, mettant en avant les luttes et revendications des prisonniers et soulevant le caractère nécessairement de classe que doivent prendre les luttes carcérales, les militants et sympathisants présents manifestent leur solidarité à leur tour.

Puis, c'est au procureur de prendre la parole. Il ne juge pas nécessaire de s'étendre. Son réquisitoire se résume à :

"Il faut juger des faits. Ceux que vous avez à juger ne sont pas contestés. L'environnement est ce qu'il est dans les prisons. Chacun sait qu'on ne va pas en prison pour trouver le même confort que chez soi. Mais ce n'est pas une excuse. Les intéressés sont des dangereux. Ils ont été jugés et condamnés par des jurys populaires. Je demande que

leurs peines soient maintenues".

Après délibération, les juges confirment la peine de trois ans de prison pour Alain Trouvé et ramènent la peine d'Yves Gourdon de quatre à trois ans de prison (ce qui constitue une première dans un procès de mutinerie).

Suite à l'énoncé des peines, A. Trouvé déclare :

"Je revendique parce que notre lutte le demande. Je le fais parce qu'il faut se battre pour vaincre et nous nous battons pour vaincre. Mieux vaut être descendant de Spartacus que de Crassus".

A ce moment là, la trentaine de flics en civil et de gardes mobiles (dont certains étaient armés de pistolets mitrailleurs et de FAMAS tout le long de l'audience) nous ont empêché de parler avec les prisonniers en formant un mur d'uniformes.

Cependant, ni eux, ni la dizaine de cars de CRS, ne nous ont empêché de saluer les prisonniers à leur sortie du tribunal, ni de tenir un rassemblement dans le centre ville de Reims : déploiement de banderole, diffusion de tract et lancé de slogans.

A ce moment aussi, se poursuivait la journée de lutte annoncée de source sûre dans les prisons de Saint Maur, de Moulins, de Lannemezan et d'Ensisheim. Journée de lutte en solidarité avec les inculpés, avec leur révolte et avec les revendications unitaires dont ils s'étaient fait l'écho le 12 juin 89.

Note 1 : Jacques Sartory n'a pas fait appel de sa peine bien qu'il continue de revendiquer sa participation aux événements du 12 juin 89 et sa solidarité avec les prisonniers en lutte.

Note 2 : Decaux est l'instigateur des passages à tabac ayant fait suite à la tentative de mutinerie.

Note 3 : Les mutins ont témoigné des actes de torture qu'ils ont subi dans une brochure éditée par la Commission Prison Répression : "Le procès des mutins de Clairvaux".

Commission Prison Répression

Pour tous contact :

***Commission Prison-Répression
BP 163
75463 Paris cedex 10***

ATTENTION NOUVEAU

N° de TELEPHONE:

69 89 16 78